

ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR JOUEUR FRANÇAIS

(De retour au sein de la F.F.H. après avoir évolué dans un championnat étranger)

Je soussigné(e), Melle, Mme, M.....

déclare sur l'honneur ne pas jouer simultanément dans un club étranger, et de ne pas avoir disputé de rencontre dans un championnat de club étranger 30 jours calendaires avant mon premier match de championnat de France.

- Date du dernier match de Hockey sur gazon (JJ /MM/AAAA) :/...../.....

- Date du dernier match de Hockey en salle (JJ /MM/AAAA) :/...../.....

Signature de l'intéressé(e)

Signature du Président de Club

Rappel des Sanctions : Règlement disciplinaire (annexe 1, sanctions particulières) :

Article 4 Infraction par un joueur français à l'engagement sur l'honneur

(cf. : Règlement Intérieur, article 3.3.6.1)

Toute infraction à l'engagement sur l'honneur mentionné à l'article 3.3.6.1 du Règlement Intérieur :

- *Pour le joueur : par un retrait immédiat de licence du joueur concerné et l'interdiction pour ce dernier d'obtenir une nouvelle licence avant un délai de 1 ans.*
- *Pour le club ayant licencié le joueur : une amende de 5000 euros.*
- *Les dispositions réglementaires liées au fait d'avoir fait jouer un joueur non qualifié seront appliquées pour chacune des rencontres de championnat auxquelles le joueur en infraction aura participé.*